



30ème Journée mondiale pour l'éradication de la pauvreté  
« Agir ensemble pour éradiquer la grande pauvreté en Europe »  
Cinq ans après la déclaration commune des quatre piliers du Conseil de  
l'Europe : quel bilan et quelles perspectives?  
Strasbourg, 17 octobre 2017

Ouverture par Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse d'être à nouveau parmi vous ce matin, et je remercie chaleureusement la Présidente de la Conférence des OING, Mme Anna Rurka, de nous avoir réunis aujourd'hui pour agir ensemble.

Merci aussi à :

- l'Ambassadeur Emil Ruffer, Président des Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe, et à
- Giuseppe Palmisano, Président du Comité européen des Droits sociaux.

Votre présence et vos témoignages sont cruciaux, surtout aujourd'hui, quand nous nous engageons solennellement pour la 30<sup>ième</sup> fois à éradiquer la grande pauvreté en Europe.

- Je salue aussi particulièrement Annelise Oeschger, Présidente d'honneur de la Conférence des OING.

Agir, et agir ensemble, c'est bien de cela dont nous parlons : « De la déclaration aux actes », comme vous avez si bien intitulé la prochaine session du débat de ce matin.

Agir, c'est : entrer en action, faire, se comporter, avoir de l'influence, avoir la force, décider, jouer un rôle, produire, changer...

Mais... agissons-nous vraiment ? Sommes-nous, au fait, impuissants face à cette pauvreté grandissante en Europe, dans le monde, ou même tout près de chez nous, et autour de nous ?

Je ne le crois pas.

« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré »

Il est nécessaire de nous rappeler ces deux phrases clés gravées dans la dalle enracinée devant les marches du Palais de l'Europe, réplique de la pierre commémorative du Trocadéro où, il y a 30 ans, le 17 octobre 1987, plus de cent mille personnes se sont rassemblées pour rendre hommage aux victimes de l'extrême pauvreté, de la violence et de la faim.

Depuis ce jour, nous avons pris conscience que la pauvreté est une violation des droits de l'homme. Nous savons aussi qu'il est nécessaire de se réunir - et d'être unis - pour garantir que ces droits soient respectés.

Mesdames, Messieurs,

Le 17 octobre offre l'occasion de reconnaître l'effort et la lutte des personnes vivant dans la pauvreté.

Le 17 octobre leur donne une voix pour faire entendre leurs préoccupations.

Mais le 17 octobre et aussi le jour où nous devons reconnaître que les pauvres sont les premiers à lutter contre la pauvreté.

Le 17 octobre 2012, les Présidents de l'Assemblée parlementaire, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de la Conférence des ONG du Conseil de l'Europe, ainsi que la Présidence du Comité des Ministres, ont adopté une Déclaration commune dans laquelle ces quatre instances ont entrepris, chacune dans le cadre de leurs compétences respectives, de travailler ensemble pour éradiquer la pauvreté.

Aujourd'hui, les représentants de ces quatre instances sont invités à faire le point sur les progrès - mais aussi sur les échecs - de ces 5 dernières années.

Je salue cette initiative, Chère Anna, parce qu'elle est essentielle. Et nous devons très vite tirer les leçons des conclusions que vous formulerez cet après-midi.

Permettez-moi de contribuer à vos travaux avec quelques points :

Le Conseil de l'Europe participe à la lutte contre la pauvreté grâce à ses outils et grâce aux travaux menés dans le cadre de traités et d'organes de suivi, en particulier la Charte sociale européenne révisée.

Notre effort, au cours de ces dernières années s'est manifesté :

- tout d'abord, dans la modernisation de la Charte :

Nous le savons, mais il est important de le rappeler : l'article 30 de la Charte sociale prévoit à présent un droit spécifique à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ce dernier a été ajouté à la Charte sociale européenne, à la suite d'une suggestion du mouvement ATD Quart Monde pour souligner que le fait de vivre en situation de pauvreté et d'exclusion sociale porte atteinte à la dignité de l'être humain.

- Ensuite, dans la relance de la Charte, à travers le Processus de Turin, dans lequel les Etats membres ont été invités, s'ils ne l'ont pas encore fait, à ratifier la Charte sociale européenne révisée, à accepter l'article 30 et à accepter la procédure de réclamations collectives.
- Actuellement, nous préparons la participation de notre Organisation au Sommet social de Gothebourg, qui aura lieu dans un mois jour pour jour, à l'initiative de la Commission européenne et du gouvernement suédois. Nous aurons à cœur d'y mettre en lumière l'évidente synergie en particulier entre la Charte Sociale révisée et le futur pilier social de l'Union européenne, ce qui doit, de notre point de vue, se refléter dans la déclaration finale.

Ce qu'il importe de retenir aujourd'hui, c'est que les Etats ayant ratifié la Charte Sociale révisée européenne se sont engagés :

- premièrement, à rendre effectif le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale par des mesures assurant l'accès effectif aux droits sociaux fondamentaux, notamment à l'emploi, au logement, à la formation, à l'éducation, à la culture, à l'assistance sociale et médicale, et
- deuxièmement, à lever les obstacles qui l'entravent.

Notre principe est que le respect des droits sociaux n'est pas seulement bénéfique aux personnes concernées, particulièrement les pauvres, les exclus et les marginalisés, mais permet à nos sociétés de rester cohésives et résilientes.

Il est donc naturel que le Conseil de l'Europe soit engagé dans le Plan d'action sur la construction de sociétés inclusives (2016-2019), Plan d'Action qui permet aux Etats membres de s'engager pour développer et mettre en place des politiques qui permettent de mieux gérer la diversité en Europe, tout en s'appuyant sur l'éducation, la lutte contre la discrimination et d'assurer une intégration effective des plus démunis, notamment par le respect des droits sociaux.

Maintenant, nous devons agir, et agir ensemble, pour faire vivre ces droits.

Chacun et chacune d'entre nous ici présent a un rôle à jouer pour le traduire en réalité : le Conseil de l'Europe, les Etats membres, les ONG, les syndicats, les organisations internationales...

Il va sans dire que dans ce contexte de réengagement, notre dialogue permanent avec la Conférence des OING, est d'une importance stratégique particulière.

Nous devons ensemble continuer notre réflexion commune sur le progrès des 30 dernières années, et sur ce qu'il reste à faire, et engageons-nous aujourd'hui, à nouveau, à agir - et à agir ensemble - contre la pauvreté et l'exclusion. Malheureusement la pauvreté ne régresse pas, tout au contraire, elle s'amplifie dramatiquement dans certains pays.

Je pense ici tout particulièrement à notre jeunesse, qui souffre des conséquences de la crise financière et économique dans beaucoup de nos Etats membres. Je pense aussi à tous les enfants migrants ou réfugiés, particulièrement exposés, pour lesquels la pauvreté est un cercle vicieux.

Il est important de se rencontrer à nouveau après la finalisation des conclusions de cette réunion.

Je vous souhaite une journée fructueuse.

Intervention de l'Ambassadeur Emil Rufer, Président du Comité des Ministres

Au nom du Comité des Ministres je voudrais remercier la Conférence des OING d'avoir organisé cette journée pour marquer la journée internationale pour l'éradication de la pauvreté. Je vais essayer d'être bref car nous avons peu de temps et, comme vous êtes nombreux, il faudrait pouvoir consacrer beaucoup de temps au débat.

La protection de la dignité humaine et des droits fondamentaux de chaque personne vivant sur notre territoire est la principale mission du Conseil de l'Europe. Il est donc juste que, dans cet objectif, l'Organisation se soit depuis longtemps engagée à écarter la pauvreté, à renforcer la cohésion sociale et à protéger les personnes les plus vulnérables dans notre société.

Mais malheureusement, alors que nous avons déjà fait beaucoup de choses il en reste encore beaucoup à faire.

La conférence d'aujourd'hui veut faire le point sur les progrès qui ont été faits depuis notre déclaration commune en 2012, par laquelle nous nous sommes engagés à lutter contre la paupérisation croissante et l'exclusion sociale.

Je ne vais pas énumérer tous nos résultats, ni les échecs et les défis du Conseil de l'Europe au cours des cinq dernières années. Je veux simplement faire quelques commentaires sur les sujets qui seront abordés aujourd'hui.

Le premier de ces sujets est la relation étroite entre la pauvreté et le respect des droits de l'homme, y compris des droits sociaux. Nous savons que l'article 30 de la Charte Sociale Européenne stipule que « toute personne a droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». C'est le premier instrument de droit international à mentionner un droit à la protection contre la pauvreté.

Alors que jusqu'à aujourd'hui, seule une minorité d'Etats membres se sont engagés par rapport à l'article 30, je voudrais néanmoins rappeler que cet article insiste sur un principe important, à savoir que pour lutter contre la pauvreté il est essentiel de garantir l'accès à de nombreux droits sociaux et de lutter contre l'exclusion sociale.

Ces objectifs correspondent clairement aux compétences et aux priorités du Conseil de l'Europe.

Une première étape pour changer la situation de ceux qui vivent dans une pauvreté extrême ou relative consiste à améliorer leurs conditions de vie. Pour ce faire il s'agit de leur donner accès au logement, à la sécurité sociale, aux soins, à de justes conditions d'emploi. Ceci implique que l'on fasse des efforts particuliers pour garantir que les besoins des personnes les plus vulnérables dans notre société, comme les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées - ou les migrants, réfugiés et les Rom- soient pris en compte.

C'est dans ces domaines que le Conseil de l'Europe travaille tous les jours.

Les travaux concernant la Charte Sociale Européenne et le Code de Sécurité Sociale, dont il sera question plus en détails au cours de cette journée, constituent, bien entendu, une contribution importante dans ce sens.

Nous aurons aussi, au cours de cet après-midi, des contributions concernant le renforcement de la cohésion sociale. Dans d'autres secteurs de l'Organisation de nombreuses activités sont entreprises pour protéger et améliorer la situation des groupes de personnes particulièrement exposées à la pauvreté. Je voudrais, pour ma part, insister sur l'importance capitale de la protection des enfants et des jeunes contre la pauvreté.

La nouvelle et transversale Stratégie du Conseil de l'Europe pour les Droits des Enfants (2016-2021) donne priorité à la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants. Cette stratégie établit que le moyen le plus efficace pour atteindre cet objectif passe par des systèmes de protection qui intègrent soigneusement des mesures préventives, les soutiens à la famille, l'éducation et les soins pour les très jeunes enfants, des services sociaux, des politiques d'éducation et de logement. Pour ce faire les Etats membres sont en particulier encouragés à suivre et mettre en œuvre les normes existantes et les Recommandations du Comité des Ministres et des autres organes du Conseil de l'Europe portant sur les services sociaux et les services de santé tournés vers les enfants et sur l'accès des jeunes aux droits sociaux. Les recommandations qui portent sur l'accès des jeunes aux droits sociaux, y compris ceux issus de milieux défavorisés, seront certainement évoquées au cours de cet après-midi.

Nous savons que la pauvreté a de multiples effets sur la vie de ces jeunes car la pauvreté n'est pas seulement l'absence de revenu ou de biens matériels. La pauvreté contribue au déni des droits tant sociaux que politiques et civils. Elle est souvent la cause du manque d'accès aux soins, au logement ou à l'éducation. Les capacités des jeunes qui vivent dans la pauvreté sont souvent ignorées et de ce fait ils sont supposés avoir moins d'aptitudes et de qualifications professionnelles et ont donc moins de chances de trouver un emploi. La pauvreté peut mener à la précarité de l'emploi.

C'est pourquoi nous devons donner aux jeunes les soutiens et les outils nécessaires pour qu'ils deviennent à part entière des membres actifs et acteurs dans notre société dans laquelle ils se sentent valorisés et surtout capables d'avoir des ambitions et des aspirations sans être freinés par le poids de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Mesdames, Messieurs,

Nelson Mandela a dit que « tout comme l'esclavage et l'apartheid, la pauvreté n'est pas naturelle. Elle est fabriquée par l'homme et peut être vaincue et éradiquée par les actions menées par les hommes ». Réduire la pauvreté nécessite une approche multifactorielle et c'est en cela que le Conseil de l'Europe apporte une contribution importante. Mais, il ne peut pas y arriver tout seul. Tous les acteurs de la société, - comme ceux qui sont représentés ici aujourd'hui – venant des gouvernements, des parlements, des autorités locales et régionales et des ONG – tous doivent pousser à la mise en œuvre des normes, lignes directrices, recommandations et stratégies qui sont préparées par le Conseil de l'Europe.

Ce n'est que si nous travaillons ensemble que nous pourrons réduire la pauvreté et l'exclusion sociale et échapper à la menace qu'elles représentent pour la dignité humaine et la jouissance des droits de l'homme.

Cette rencontre annuelle est pour nous une bonne occasion de renouveler notre engagement dans ce travail et pour avancer vers les objectifs que nous voulons atteindre.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Giuseppe Palmisano, Président du Comité européen des droits sociaux

Madame la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe,  
Monsieur le Président des Délégués des Ministres,  
Madame la Présidente de la Conférence des OING,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux d'ouvrir avec Madame Battaini-Dragoni, l'Ambassadeur Ruffer et Madame Rurka ce séminaire organisé par la Conférence des OING pour marquer le 30<sup>e</sup> anniversaire de

l'établissement de la Journée mondiale pour l'éradication de la pauvreté, et pour discuter de la contribution que le Conseil de l'Europe peut, et doit apporter dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

Permettez-moi de féliciter le Groupe de travail « Pauvreté et les droits de l'Homme » de la Conférence des OING pour s'être encore une fois mobilisé autour d'une réflexion sur l'accès aux droits – et notamment les droits sociaux - à tous, mais surtout à ceux qui connaissent la pauvreté. Dans l'Europe actuelle la pauvreté a plusieurs visages : celui des immigrés et des réfugiés qui sont abandonnés à leur sort par l'Etat et les autorités publiques et qui sont confrontés souvent à la précarité et au travail illégal ; celui des personnes âgées, des personnes handicapées ; celui des ménages monoparentaux et en particulier des femmes seules avec leurs enfants ; mais aussi celui des petits commerçants et des artisans que la mondialisation libéraliste et un marché dominé par les multinationales poussent inexorablement vers la faillite ; et celui des jeunes et moins jeunes travailleurs avec des emplois instables et faiblement rémunérés, voire au chômage. La pauvreté a pris aussi le visage de ces enfants dont l'avenir semble compromis puisque la pauvreté a tendance à se perpétuer sur des générations – c'est le thème que nous avons abordé en 2015.

De tout cela dérive donc évidemment la nécessité, toujours plus pressante, de protéger toutes ces personnes contre la pauvreté et les conséquences terribles que la pauvreté peut comporter.

Le respect du droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale est suivi de près par le Comité européen des Droits sociaux. L'introduction en 1996 dans la Charte révisée de l'article 30 sur le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale, grâce notamment à la contribution d'ATD Quart Monde, a voulu traduire la conviction des Etats membres du Conseil de l'Europe que le fait de vivre en situation de pauvreté et d'exclusion sociale porte atteinte à la dignité de l'être humain. Cet article est la première disposition contraignante en matière de droits de l'homme qui prévoit une protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le terme « pauvreté » recouvre ici des personnes qui se trouvent dans des situations diverses allant de la pauvreté extrême à un état temporaire comportant un risque de pauvreté. L'expression « exclusion sociale » se réfère aux personnes qui vivent dans une extrême pauvreté en raison d'une accumulation de facteurs défavorables, de conditions ou d'événements qui se sont dégradés, d'une situation d'exclusion, de l'impossibilité de longue date de bénéficier des prestations sociales pour cause de droits échus, ou autre concours de circonstances.

Dans son application de l'article 30, le Comité européen des Droits sociaux a fait émerger avec clarté que parmi les obligations souscrites dans le cadre de cette disposition, il incombe aux Etats de prévoir la mise en place de différentes mesures, qui peuvent impliquer des aides pécuniaires et qui concernent aussi bien les personnes socialement exclues que celles qui risquent de se trouver dans une telle situation. Cet article exige que les Etats adoptent une approche globale et coordonnée, qui devrait consister en un cadre analytique, un ensemble de priorités et de mesures pour prévenir et éliminer les obstacles à l'accès aux droits sociaux. En

tout cas, les États doivent démontrer que la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale est un aspect intégré dans tous les domaines d'action publique concernés.

Le Comité a également fait observer que la protection des personnes vivant dans la pauvreté et l'exclusion sociale a un caractère transversal : l'article 30 est étroitement lié à d'autres dispositions de la Charte, comme l'accès effectif à l'emploi, au logement, à l'éducation et l'assistance sociale et médicale ; et en tant que tel il est lié, pour le moins, aux articles 1, 9, 10, 12, 13, 14 et 31 de la Charte. Nos conclusions annuelles relatives à ces articles peuvent donc avoir un impact ou même déterminer l'évaluation des situations sous l'article 30. Nous voyons ainsi que la Charte sociale permet d'évaluer le respect du droit à la protection contre la pauvreté sous différents aspects du problème. Bien sûr, ce contrôle étendu et approfondi exercé par le Comité européen des Droits sociaux n'est possible que dans les 18 Etats qui ont accepté l'article 30.

Dans ce contexte, l'action de la société civile pour éradiquer la pauvreté est un élément clé dans la défense sur le terrain des droits sociaux garantis par la Charte sociale, dont le droit protégé par l'article 30. D'ailleurs, le Comité européen des Droits sociaux considère que les mécanismes de contrôle doivent impliquer tous les acteurs concernés, y compris les représentants de la société civile et les individus touchés par la pauvreté et l'exclusion.

A ce jour, le Comité a pris 13 décisions sur le bien-fondé suite aux réclamations collectives introduites en liaison avec l'article 30, deux nouvelles réclamations étant pendantes. Je souhaite ici encourager les acteurs non gouvernementaux que vous êtes, à ne pas hésiter à utiliser les outils que vous offre la Charte sociale européenne dans la lutte contre la pauvreté et pour la promotion de l'inclusion sociale, et notamment la procédure de réclamations collectives.

L'intitulé de la cérémonie qui se déroulera tout à l'heure sur le parvis du Palais de l'Europe - « En finir avec la pauvreté : ne laisser personne de côté » - fait une référence expresse au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Ce programme contient 17 objectifs de développement durable (ODD) qui s'appuient sur les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Rappelons que ce dernier programme visait à parvenir à la fin de 2015 à : éliminer la grande pauvreté et la faim ; réaliser l'accès de tous à un niveau d'éducation primaire ; promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ; réduire la mortalité infantile ; améliorer la santé maternelle ; lutter contre les grandes pandémies comme le sida, le paludisme et d'autres maladies ; assurer la durabilité de l'environnement ; et développer un partenariat mondial pour le développement. Certes, quelques progrès ont été réalisés mais des millions de personnes, en particulier parmi les plus pauvres et les plus désavantagées, ont été laissées de côté, comme l'a souligné Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général de l'ONU, lors d'un forum des Etats membres en janvier 2016 sur le thème de l'éthique du développement.

Aussi, la Banque mondiale dans son rapport publié en octobre 2016, confirme-t-elle que la pauvreté extrême recule, mais pas suffisamment vite. Le rapport note que les inégalités économiques sont l'un des principaux freins à l'amélioration de la situation.



Le 9 juillet 1849, Victor Hugo lors de son discours sur la misère prononcé devant l'Assemblée nationale française, en évoquant les cas de personnes mortes de faim, avait appelé : « (...) je dis que ce sont là des choses qui ne doivent pas être ; je dis que la société doit dépenser toute sa force, toute sa sollicitude, toute son intelligence, toute sa volonté, pour que de telles choses ne soient pas ! Je dis que de tels faits, dans un pays civilisé, engagent la conscience de la société toute entière (...). (...) c'est l'anarchie qui ouvre les abîmes, mais c'est la misère qui les creuse. Vous avez fait des lois contre l'anarchie, faites maintenant des lois contre la misère ! ».

Aujourd'hui, un siècle et demi plus tard, la misère est toujours là, nous en sommes toujours à nous mobiliser pour éradiquer la pauvreté. Nous avons aujourd'hui des lois contre la misère, nous avons la Charte sociale européenne, nous avons la Déclaration signée voici 5 ans par les 4 piliers du Conseil de l'Europe, mais restent à définir les priorités d'action et à les mettre en œuvre au niveau régional, national et local. Comment le Conseil de l'Europe peut-il faire plus ? Comment peut-il faire mieux ? C'est cela que nous devons discuter au cours de cette journée, et je remercie d'avance l'ensemble des participants pour leur contribution à cette discussion.

Je souhaite vivement que cette rencontre nous aide à mieux mobiliser les moyens et les actions et à mieux coopérer les uns avec les autres.

TABLE RONDE « Agir ensemble pour éradiquer la grande pauvreté en Europe : des déclarations aux actes, 5 ans après la Déclaration commune de 2012 ? »

Contribution : Annelise Oeschger, Présidente d'honneur de la Conférence des OING

Il y a 30 ans, des dizaines de milliers de personnes à travers le monde se sont préparées pour se rejoindre à Paris, au Trocadéro, et lancer ensemble un appel. Beaucoup d'entre elles devaient d'abord se procurer des papiers d'identité pour pouvoir traverser les frontières. Paris – la Tour Eiffel- c'est connu dans le monde entier. Se rejoindre là et lancer dans ce lieu, à 100 000 personnes, un appel à respecter les droits de chaque être humain et à en finir avec la grande pauvreté dans le monde devait avoir un impact inouï. Tel était l'espoir.

Les femmes et les hommes très pauvres venus à Paris le 17 octobre 1987 ont pris un risque énorme – personne ne pouvait savoir ce qui allait les attendre à leur retour. Ils ont osé car ils étaient porteurs d'une dynamique commencée bien avant. En 1982, Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement International ATD Quart Monde en 1957, avait lancé une initiative pour que la grande pauvreté soit reconnue comme une violation des droits de l'Homme par les textes internationaux et des signatures avaient été récoltées pour cela dans les quatre coins du monde. Elle a porté ses fruits. L'article 30 de la Charte Sociale Européenne, adopté en 1996, qui stipule le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une suite directe de l'initiative de 1982 : un travail acharné pendant 15 ans.

Ne pas relâcher- c'est une des choses les plus radicales que nous apprennent les personnes vivant dans la pauvreté. C'est poussé par elles aussi que le 17 octobre de l'année suivante un petit groupe s'est rassemblé autour de la Dalle en l'honneur des victimes de la misère, au Trocadéro, pour réitérer l'appel du 17 octobre passé. Nous sentions ensemble que cela avait du sens et par la suite, le 17 de chaque mois on s'y est retrouvés – et petit à petit de telles retrouvailles s'organisaient dans de plus en plus d'endroits au monde et souvent des personnes ont dit : « Ainsi, une fois par mois, je me sens chez moi, je suis quelqu'un ». Madame Heindinger, militante ATD Quart Monde que je vois ici avec sa fille, fait partie de ces militants.

C'est grâce à cet engagement dans la durée que le 22 décembre 1992 l'Assemblée Générale des Nations Unies a déclaré le 17 octobre Journée Internationale pour l'éradication de la pauvreté.

Le Conseil de l'Europe et les personnes vivant dans la pauvreté partagent une longue histoire. Un des temps forts a été le projet « Dignité humaine et exclusion sociale » mené de 1991 à 1998 ; il a profité des résultats du croisement des savoirs entre personnes vivant dans la pauvreté, personnes engagées avec elles et professionnels de beaucoup de domaines. Le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ont élaboré des recommandations et résolutions importantes sur beaucoup de sujets touchant à la pauvreté. La Conférence des OING y a contribué et elle a créé des événements les 17 octobre pour se faire rencontrer des personnes qui, autrement, n'ont guère de possibilités d'échange – par exemple en 2011 à l'ENA à Strasbourg, autour de la Charte sociale européenne.

Mais les choses n'avancent pas assez vite. Le changement radical dans l'approche de la grande pauvreté comme violation des droits de l'Homme, et comme phénomène qui appelle à la coopération de tous et à la guidance par les plus pauvres eux-mêmes ne se fait que trop rarement. Pourtant les engagements des Etats et des autorités régionales et locales existent. C'est pour cela qu'en 2012, la Conférence des OING a organisé un travail à partir des textes adoptés au Conseil de l'Europe et, pour le 17 octobre 2012 le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Conférence des OING ont signé une déclaration commune « Agir ensemble pour éradiquer la grande pauvreté en Europe » résumant et réaffirmant ainsi les obligations et engagements en la matière. Cette déclaration est le premier outil signé en commun par les quatre piliers du Conseil de l'Europe et doit servir de point de repère aussi bien aux Etats, aux autorités locales qu'à la société civile. Lorsque je réfléchis aux 5 années passées depuis, je pense que c'est Sylvie Clause, militante d'ATD Quart Monde et co-auteur de la Déclaration, qui a le plus intensément agi dans le sens de cette Déclaration.

Tous les engagements figurant dans la Déclaration étaient certes déjà pris, mais il n'était néanmoins pas facile de convaincre les acteurs politiques de les remettre noir sur blanc et de réitérer ainsi leur détermination à agir. C'est grâce à l'engagement de l'Ambassadeur Andrey Tehov, alors représentant permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe et président du Groupe des rapporteurs sur les droits de l'Homme du Comité des Ministres que ce fut possible. C'est lui aussi qui, la veille du 17 octobre 2012, a eu un long échange avec des personnes vivant dans la pauvreté venues d'une dizaine de pays d'Europe pour préparer la Conférence du lendemain. Cet événement était organisé par la Conférence des OING avec le soutien de la présidence albanaise du Comité des Ministres et en coopération avec le Service de la Charte sociale européenne – je vois ici Danuta Wisniewska-Casals et Régis Brillat, sur lesquels nous pouvions compter à chaque instant – ils sont là aujourd'hui et cela me réjouit beaucoup.

C'est aussi très encourageant de vous voir ici, vous tous les jeunes. J'ai parlé de ce cheminement pour illustrer combien votre engagement et votre présence aujourd'hui sont cruciaux – car c'est cette détermination commune, cette capacité de rassembler qui vont permettre de vaincre la grande pauvreté.

Contribution : Stefan Rullac Directeur de recherche, directeur scientifique de l'IRTS de Paris

« De la revendication des droits de l'Homme à la négociation positive avec les personnes en marge de la société »

Comment expliquer l'existence en France de milliers de sans-abris dans les rues et la mort de plusieurs centaines d'entre eux chaque année ? Pourquoi le corps social autorise-t-il une telle règle sociale aux conséquences dramatiques, malgré l'horreur qu'elle suscite ? Selon quelle norme, acceptons-nous tous cette modalité de fonctionnement social qui se pérennise ?

Selon le rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre de 2016<sup>1</sup>, le nombre de « *personnes sans domicile* » a augmenté de 50 % entre 2001 et 2012, pour atteindre 141 500 personnes vivant soit à la rue, à l'hôtel, sous un abri de fortune ou en centre d'hébergement. La présence des SDF (Sans Domicile Fixe) dans l'espace public oblige à interroger le fonctionnement social qui amène des milliers de personnes à se retrouver à la rue, et à y mourir par centaines et dont il est impossible d'ignorer la présence. Ce phénomène alarmant montre une société qui semble perdre pied, face à une problématique sociale millénaire dont la solution contemporaine semble empirer les choses, malgré un investissement politique et social sans comparaison à l'échelle européenne, voire mondiale.

En dépénalisant le vagabondage et la mendicité en 1992, les parlementaires ont modifié le statut social des anciens vagabonds et mendiants qui ont cessé d'être des délinquants d'un point de vue pénal, pour devenir SDF et usagers d'un nouveau champ du travail social. Selon la lecture anthropologique du contrat social, le fait que la présence des SDF se pérennise démontre l'existence d'une règle qui l'autorise et qui de fait a généré une nouvelle catégorie d'acteurs sociaux.

Un dysfonctionnement social ne serait-il pas devenu, avec le temps, un fonctionnement social ? sans analyse des besoins ?

Pourquoi ces personnes sont-elles sur la place publique ?

Cette présence dans l'espace public s'est imposée progressivement comme une solution à un problème rencontré par le corps social, dans une recherche pragmatique et opportuniste de solution pour maintenir la solidité du contrat social. Elle est un avertissement massif aux acteurs sociaux pour les amener à accepter la perte d'un niveau de protection issue de la fragilisation de la société salariale et à accepter un standard moins protecteur de nature universelle. Face à la souffrance des SDF sur la place publique, chacun module son propre sentiment d'insécurité sociale et se trouve davantage enclin à accepter les modifications des normes du contrat social qui se dessinent dans une résignation collective progressive à être moins protégé. Il s'agit alors de mobiliser ces personnes en marge pour jouer un rôle positif dans la société, et cela surtout, aujourd'hui, dans ce moment particulier du contrat social où le niveau de protection sociale se dilue, n'est plus inconditionnel ou l'est à un moindre degré. Cette baisse de la protection constitue un risque pour tous. La société n'est-elle pas entraînée à perdre sa logique dès lors que les sans-abris sont utilisés pour redéfinir ce contrat conditionnant le vivre-ensemble de tous.

Il faut renégocier le contrat social, c'est certain et pour ce faire il nous appartient de reconnaître l'expertise de ces personnes et le rôle des travailleurs sociaux est d'être des facilitateurs de l'expression de cette expertise. Pour cela il s'agit d'aider à la formalisation de l'expertise d'usage, de dépasser la parole individuelle pour créer une parole collective ; la méthodologie, nous la connaissons, c'est le croisement des savoirs.

Mais alors se pose à nouveau la question de la mesure de la pauvreté : faut-il mesurer à partir d'un seuil financier ? ou d'un seuil statistique ? Quels nouveaux paramètres pour la pauvreté ?

---

<sup>1</sup> *L'Etat du mal logement en France*, 21<sup>ème</sup> rapport annuel, Fondation Abbé Pierre 2016.

Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING évoque le travail réalisé par la Conférence depuis la première rencontre du 17 octobre en 2011 à l'ENA, dans le sillage des 50 ans de la Charte sociale européenne (adoptée en 1961) avec des rencontres annuelles. En 2014 une journée d'ateliers sur la grande pauvreté s'est tenue à Turin et à l'issue de laquelle une communication a été adressée à la Conférence de Haut Niveau réunissant, à la même date et dans la même ville, le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne autour de la progression de la mise en œuvre de la Charte sociale européenne. Les travaux de cette Conférence ont abouti à ce qu'on appelle à présent le « processus de Turin pour le développement de la Charte sociale européenne ». A Turin se tenait aussi la réunion du Comité gouvernemental de la Charte portant entre autres sur l'article 30 et au cours de laquelle le témoignage de Sylvie Clause a marqué tous les représentants des Etats.

En 2015, à l'issue d'une nouvelle réunion entre le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne, un texte dit « le Document de Bruxelles » insiste sur la nécessité d'une application plus uniforme de toutes les dispositions de la Charte.

Parallèlement à ces activités il faut signaler que la procédure de réclamation collective, utilisée par de nombreuses OING, constitue une expression démocratique pour mettre tel article au cœur de la politique d'un Etat. Il s'agit maintenant de faire en sorte que les ONG nationales puissent déposer des réclamations collectives, les OING n'agissant alors qu'en tant que « facilitateurs ».

La Conférence a créé en 2016 un « Comité de coordination du processus de Turin pour le développement de la Charte sociale européenne » qui a suivi notamment l'élaboration par l'UE d'un « socle social commun » qui est un document politique encourageant bien que non contraignant et non assorti d'un système de suivi.

Après-midi : La lutte contre la pauvreté au cœur des actions visant une meilleure cohésion sociale en Europe

Modération par Iamvi Totsi, Vice-présidente de la Commission des droits de l'Homme de la Conférence des OING

Contribution d'Annachiara Cerri PECS (Plateforme Européenne de Cohésion Sociale)

En 1997 le 2<sup>e</sup> Sommet des chefs d'Etats a décidé que la cohésion sociale serait une des tâches principales du Conseil de l'Europe.

En 2010 le Conseil de l'Europe décide d'une Stratégie pour la cohésion sociale dans laquelle il est souligné que la cohésion sociale dépend de l'aptitude des sociétés à assurer le bien-être de tous ses membres ce qui implique le traitement des disparités. Mais force est de constater qu'il y a une différence croissante entre les pauvres et les riches. De plus en plus de personnes luttent pour ne pas sombrer à nouveau dans la pauvreté lorsqu'elles ont pu en sortir et de nombreuses autres ont du mal à éviter de devenir pauvres.

Le mandat de la Plateforme de Cohésion Sociale porte sur 2 ans (2017-2019) et vise à favoriser les échanges de bonnes pratiques. La plateforme se réunit une fois par an et travaille en groupes sur des questionnaires et devrait publier un rapport pour la fin de son mandat.

Voici les domaines prioritaires retenus pour ce travail :

- Les enfants et les jeunes
- La protection des migrants et des réfugiés
- L'impact de la crise sur la santé et l'aide sociale

La PECS produit une newsletter que l'on peut trouver sur le site.

Contribution de Peter Verhaeghe Caritas Europa, représentant de la Conférence des OING au sein de la Plateforme collaborative sur les droits économiques et sociaux

Dans le cadre de son soutien au processus de Turin, la Conférence des OING participe aux réunions de la Plateforme Collaborative sur les droits économiques et sociaux réunissant le Conseil de l'Europe, la FRA, ENNHRI et EQUINET. Cette plateforme collaborative a été initiée en Octobre 2015 par le Conseil de l'Europe, l'Agence des Droits Fondamentaux (FRA), le Réseau Européen des instituts des droits de l'homme (ENNHRI) et le Réseau Européen des Organismes pour l'égalité (EQUINET)

L'objectif principal de la Plateforme Collaborative sur les droits économiques et sociaux est de contribuer à la recherche de réponses aux défis auxquels sont exposés les droits fondamentaux en Europe. Elle constitue une opportunité de chercher par quels moyens on pourrait faire en sorte qu'il soit mieux tenu compte de la Charte Sociale Européenne dans l'élaboration et la mise en œuvre des législations et pratiques nationales.

La plateforme cherche essentiellement comment garantir une meilleure application des droits de l'homme, en particulier de la Charte Sociale Européenne et comment promouvoir une plus grande acceptation et un meilleur usage de la procédure de réclamation collective. Elle se préoccupe en outre de promouvoir l'adoption de la Charte Sociale Révisée par les Etats qui ne sont encore liés que par la version de 1961 de la Charte.

La plateforme aide aussi à la définition du rôle des Structures Nationales des Droits de l'Homme dans la promotion des objectifs du « Processus de Turin » pour la Charte Sociale Européenne mis en route par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en octobre 2014 à Turin. On peut consulter la page internet pour plus d'information sur la plateforme.

J'ai participé, au nom de la Conférence des OING à la 5<sup>e</sup> réunion de cette plateforme en septembre 2017. Une grande partie de la rencontre a été dédiée à l'article 30 de la Charte Sociale – le droit à, la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale- avec un échange sur l'emploi de la Charte Sociale comme outil pour éradiquer la pauvreté.

Dans ma contribution j'ai brièvement présenté l'engagement de la Conférence des OING dans la lutte contre la pauvreté et pour le plein respect des droits de l'homme par les Etats membres. La lutte pour la justice sociale et l'accès aux droits sociaux ainsi que la lutte contre l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale ont toujours été au cœur des préoccupations de la Conférence.

A la suite de la Conférence de Turin en 2014, la Conférence des OING a créé un Comité de Coordination du processus de Turin et de la Charte Sociale. Ce Comité réunit des OING qui sont actives tant au Conseil de l'Europe qu'à l'Union Européenne comme ATD Quart Monde, le Réseau Européen d'Action Sociale, Justice et Paix Europe, l'Action Européenne des Handicapés (AEH) et Caritas Europe. L'objectif de ce Comité est de sensibiliser les membres de la Conférence (et leurs membres au niveau national) à la Charte Sociale Européenne révisée et de les impliquer dans la promotion et le suivi de la Charte, y compris de la procédure de réclamation collective. Le Comité promeut aussi la pleine inclusion de la Charte Sociale dans la proposition de Socle Commun de droits sociaux faite par l'Union Européenne ainsi que la possibilité de créer une interaction positive entre les 2 instruments pour la promotion des droits sociaux en Europe.

A la suite du travail du Comité de Coordination du Processus de Turin pour la Charte sociale européenne, le groupe de travail sur les Droits des Enfants de la Conférence a décidé d'encourager les contributions des OING pour le suivi des rapports des Etats portant sur le groupe 4 des articles de la Charte Sociale Européenne, à savoir les articles portant sur les enfants, la famille et les migrants (articles 7, 8, 16, 17, 19, 27 and 31).

Dans le même esprit Caritas Europe produit des rapports thématiques par pays et régulièrement un rapport Européen. Les premiers rapports avaient pour objectif d'influencer la politique sociale de l'Union Européenne, mais ils font de plus en plus référence à la Charte Sociale Européenne et sont basés sur la « feuille de route de Caritas pour la justice sociale et l'égalité en Europe ( que l'on peut trouver sur le site en plusieurs langues). Les rapports par pays réalisés par Caritas Europe sont faits dans le cadre d'un projet de mise en capacité d'agir dont l'objectif est

- D'augmenter les efforts des organisations membres pour plaider en faveur de la ratification de la Charte Sociale révisée, y compris l'acceptation de toutes les dispositions pouvant avoir un impact décisif sur la vie des personnes les plus vulnérables ( y compris l'article 30) ainsi que l'acceptation de la Procédure de Réclamation collective par davantage d'Etats membres.
- D'augmenter la collecte et l'utilisation des données de Caritas et des informations en provenance de la base ( les rapports par pays) pour contribuer à la procédure de suivi des rapports de la Charte Sociale Européenne et préparer des réclamations collectives.

[Caritas "roadmap" for social justice and equality in Europe \(BG, HR, FR, DE et ES\)](#).

Pendant sa 5<sup>e</sup> réunion, en septembre 2017, la Plateforme Collaborative a aussi eu une discussion sur le Socle Commun de Droits Sociaux qui a été adopté par la Commission Européenne le 26 avril 2017. Les institutions de l'Union Européenne ( le Conseil, le Parlement Européen et la Commission Européenne) envisagent de proclamer officiellement ce Socle Commun de Droits Sociaux comme une série de principes directeurs pour le développement d'une Europe plus sociale. Cette proclamation devrait avoir lieu dans un moi, le 17.11.17, comme nous l'a dit Madame Battaini-Dragoni ce matin. C'est un document politique et il appartiendra essentiellement aux Etats membres de l'UE d'entreprendre des actions dans le sens préconisé.

Nous pensons que la ratification de la Charte Sociale révisée, l'acceptation de toutes ses dispositions ainsi que de la Procédure de Réclamation collective par tous les Etats membres constitueraient une contribution significative à l'engagement politique affirmé dans la Proclamation de ce Socle Commun.

La Charte Sociale Européenne est de fait la Constitution Sociale de l'Europe et c'est pourquoi il faut poursuivre les efforts afin qu'elle ne devienne pas le secret le mieux gardé de l'Europe.

A la fin de cette réunion il m'est apparu très clairement que la Plateforme Collaborative et la Conférence des OING cherchent toutes deux à améliorer la protection des droits sociaux en Europe. Elles poursuivent le même objectif et sont complémentaires ; une coopération renforcée pourrait, selon moi, conduire à de meilleurs résultats. Nous allons voir comment développer cette synergie et cette coopération à l'avenir afin que l'on « renégocie le contrat social » comme l'a souhaité Mr Rullac dans son allocution ce matin.

L'accès aux droits sociaux pour les adolescents et les jeunes

Modération : Gérard Schaeffer, Directeur adjoint de l'ESTES

Contribution d'Hélène Garrigues et J-L Patrick Chiniard - EUROCEF

Il y a un an, nous nous rencontrions, ici même, comme ce jour, à l'occasion de la journée mondiale pour l'éradication de la pauvreté.

Lors de cette journée, organisée autour du thème de la pauvreté des jeunes, deux jeunes majeurs de l'aide sociale à l'enfance d'un département de France étaient venus partager avec



vous leur vécu de la pauvreté et la réflexion qu'ils avaient menée avec 6 de leurs pairs sur ce concept.

Anciens Mineurs Etrangers Non Accompagnés, devenus majeurs, les jeunes de ce groupe de travail étaient tous, à l'époque, titulaires d'un Contrat Jeune Majeur au titre de la protection de l'enfance, leur permettant de bénéficier d'un accompagnement éducatif et social, d'un logement, et d'une aide financière pour subvenir à leurs besoins. Nous pouvions alors imaginer sereinement que ces jeunes étaient par conséquent protégés de la pauvreté, puisque pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

Leur réalité était en fait tout autre, et tout comme il y a 30 ans l'appel à l'action du Père Joseph Wrésinski a permis aux personnes vivant dans l'extrême pauvreté de s'exprimer, la journée du 17 octobre 2016 a permis à ces jeunes de nous apprendre, à nous professionnels, bénévoles, citoyens que nous sommes, que la vérité est tout autre.

En effet, s'ils se sentaient préservés de la pauvreté économique de par la mise à disposition d'un logement et d'une allocation financière mensuelle, ces jeunes exprimaient leur sentiment de pauvreté sociale, comme ils ont choisi de la nommer.

Malgré un accompagnement social et éducatif, malgré une équipe éducative de proximité, ces jeunes avaient le sentiment de « *ne compter pour personne* ». Comme ils le rappelaient si bien avec leurs mots : les travailleurs sociaux sont payés pour s'occuper d'eux, mais cela ne signifie pas qu'ils se soucient d'eux, ni qu'ils les appellent pour prendre de leurs nouvelles lorsqu'ils sont malades.

Ils ont dénoncé une pauvreté du lien social qui leur pesait dans un débat qui s'est rapidement tourné vers la toute-puissance des travailleurs sociaux, qui parfois ne leur demandent par leur avis, ne les écoutent pas, voire les menacent de sanctions...

Ces jeunes estimaient par conséquent que certains travailleurs sociaux ne respectaient pas leurs droits.

Mais quels sont leurs droits ? Ils l'ignoraient ... Et personne n'était là pour les informer de leurs droits et encore moins pour les défendre.

A l'issue de leur participation, il y a un an jour pour jour, dans ce même lieu et devant vous, ces jeunes ont pris une décision, la décision de ne pas en rester là et d'être force de proposition pour influencer leurs conditions de prise en charge, à la fois au niveau du « système » et au niveau des pratiques.

Ils ont décidé de proposer la mise en place d'un Conseil de Jeunes auprès du service d'aide sociale à l'enfance qui les prenait en charge, un Conseil de Jeunes composé de jeunes concernés, qui pourraient participer aux instances qui les concernent et où jusqu'à présent seuls les professionnels sont représentés et se complaisent dans leurs théories et leurs expériences de professionnels. Un Conseil où les Jeunes pourraient eux-mêmes organiser des réunions, des activités, des rencontres entre pairs. Bref, prendre en main leur destin, dans un système parfois bien loin de leur réalité.

Leur projet a été accepté et validé par l'institution politique du département. Le Conseil est en cours de création et des élections de leurs représentants auront bientôt lieu.

Un beau projet, qui n'aurait pas pu voir leur jour par d'autres personnes, aussi qualifiés soient-elles, que les premiers concernés.

En parallèle de cette action et dès 2015, des professionnels d'une association d'intervention sociale, LE GROUPE SOS (<http://www.groupe-sos.org>) avec le soutien d'autres organisations, dont EUROCEF, a mis en place, dans le cadre d'un partenariat stratégique d'ERASMUS+, un programme visant à permettre à ces jeunes, pris en charge dans les dispositifs de la protection de l'enfance, une meilleure insertion professionnelle.

En effet, le constat a été réalisé lors de la première partie de ce partenariat avec ERASMUS+ qui a réuni des organisations non gouvernementales et des universités de six pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France et Pologne) que les jeunes pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance de ces 6 pays, étaient victimes d'un déficit de soutien et ne pouvaient pas s'appuyer sur un « réseau » qui leur permettrait de s'engager dans le monde du travail.

Je tenais à vous informer aujourd'hui de ce projet qui se nomme ABEONA et qui est désormais en voie de finalisation. Il en est ressorti 10 recommandations et 7 outils à destination des professionnels, mais aussi des bénévoles, en lien et en contact avec les jeunes de la protection de l'enfance. Ces éléments doivent permettre de compenser le déficit de soutien et de réseau et ainsi favoriser l'intégration professionnelle des jeunes issus des différents dispositifs d'aide dans le cadre de la protection de l'enfance en Europe.

Les 10 recommandations suivantes ont été élaborées à la suite des travaux du projet Ressources et compétences :

1. Former les travailleurs sociaux aux modalités de l'insertion professionnelle à la fois lors de la formation initiale et au long de leur vie professionnelle.
2. Créer une plateforme (accessible au public) incluant tous les outils disponibles qui impliquent les jeunes concernés par les dispositifs de protection de l'enfance et intégrant l'art de les utiliser.
3. Impliquer les entreprises en tant que partenaires dans le programme d'insertion professionnelle.
4. Donner aux professionnels la possibilité de se rencontrer pour échanger sur leurs pratiques respectives.
5. Soutenir les structures qui hébergent des jeunes et les soumettre à une évaluation par les autorités de contrôle sur leur savoir-faire concernant l'insertion professionnelle des jeunes.
6. Partager l'ensemble des outils concernant l'intégration professionnelle des jeunes et veiller à ce que les dirigeants des institutions et services sociaux en donne l'impulsion.
7. Pouvoir clairement évaluer l'impact de l'insertion professionnelle sur les jeunes issus de la protection de l'enfance.
8. Impact sur les autorités et sur l'Union européenne :  
Instaurer un label européen de qualité pour garantir le travail des organisations impliquées dans le domaine de l'insertion professionnelle.
9. Créer un réseau européen pour réunir les bonnes pratiques et trouver des solutions telles que de nouveaux outils.

10. Organiser une journée internationale pour promouvoir et mettre en valeur le travail des travailleurs sociaux avec des conférences et des événements dans lesquels ceux-ci seraient impliqués.

Contribution de Monica Oltra, Vice-présidente du gouvernement régional de Valence (Espagne), Ministre de l'égalité et des politiques inclusives, Vice-présidente d'ELISAN

C'est bien embarrassant et même un peu contradictoire de parler de la pauvreté dans cette riche Europe. Et pourtant, au 21<sup>e</sup> siècle, nous en sommes à réfléchir au moyen de combattre la paupérisation de milliers de citoyens dans un contexte qui devrait garantir à la population un minimum de bien-être, de sécurité et de dignité humaine puisque l'Europe est suffisamment riche pour ce faire.

Mais la tendance actuelle - que nous tolérons et acceptons malheureusement- est qu'il y a une différence croissante entre ceux qui possèdent le plus et ceux qui ont le moins, (ceux qui n'ont pas accès aux biens, aux services et aux ressources). La richesse est de plus en plus accumulée entre les mains d'un petit nombre de personnes alors que beaucoup d'autres ont de plus en plus de difficultés à vivre dignement.

La crise économique, ou plus exactement, la gestion perverse de cette crise, a condamné des millions de personnes à l'exclusion sociale tandis qu'on organisait le sauvetage des banques. Ceci a créé de nouveaux groupes de populations vulnérables et a mené les groupes déjà vulnérables vers l'extrême pauvreté et le désespoir.

Les chiffres concernant ma région (la région de Valence) parlent d'eux-mêmes.

Les indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale selon le barème AROPE montrent qu'en 2015, lorsque nous sommes arrivés au gouvernement régional, 32.9% de la population de Valence était en situation d'exclusion sociale (3.3% de plus que la moyenne en Espagne) dont 23% en situation de pauvreté économique. 318 000 personnes disposaient de moins de 332€ par mois pour vivre. 14% avaient des retards de paiement de leurs crédits ou de leurs loyers et 16.3% étaient dans l'incapacité de se chauffer convenablement en hiver.

Ces chiffres sont difficilement compatibles avec la Déclaration de Philadelphie adoptée le 10 mai 1944 selon laquelle « tous les êtres humains, indépendamment de leur race, origine ou genre ont le droit de rechercher tant leur bien-être matériel que leur développement spirituel dans des conditions de liberté et de dignité, de sécurité économique et d'égalité des chances ».

Il faut dire que l'absence d'égalité des chances, d'accès aux droits et de bien-être peut être considérée comme un traitement inhumain et dégradant surtout lorsque cette situation survient dans un contexte de ressources générales suffisantes mais redistribuées de manière injuste.

La gestion de la crise a aussi mené à la création d'un imaginaire collectif selon lequel l'accès aux droits dépend de ce que chaque personne peut se payer, en d'autres mots de son pouvoir d'achat.

Si vous pouvez payer, vous avez accès aux droits. Si vous ne pouvez pas payer, vous n'avez pas

de droits. Ce message est devenu de plus en plus puissant au point d'enlever toute signification aux droits puisqu'un droit qui n'existe que dans la mesure où vous pouvez vous le payer n'est pas un droit, mais une simple commodité ou un bien de consommation et, puisque le mal s'ajoute toujours au mal, le droit devient un privilège.

Les premières victimes de l'imaginaire ainsi créé, ce sont les droits sociaux eux-mêmes. Il devient difficile, dans notre contexte, de défendre le fait que des enfants ne sont pas scolarisés ou que des malades n'ont pas accès à l'hôpital. Et pourtant, ces droits sociaux ne sont toujours pas considérés comme étant le principal pilier d'un Etat de Bien-être (en réalité l'UE en est toujours à essayer de construire ce pilier, ce « Socle social », mais elle le fait sans grand enthousiasme) et ils sont soumis au malheureux concept de « stabilité budgétaire ».

Le moyen le plus simple serait pourtant que tous les Etats signent et ratifient la Charte Sociale Européenne et que les institutions européennes consacrent tous leurs efforts, notamment économiques à sa mise en œuvre.

Je me suis toujours demandé pourquoi il est plus important de combattre la maladie physique plutôt que la maladie sociale alors que les deux mènent au malheur ;

Renoncer aux droits sociaux signifie à moyen terme que l'on renonce aussi aux droits à l'éducation et à la santé c'est bien le souhait de ceux qui ont décidé de promouvoir un monde basé sur les privilèges et non sur les droits. On peut dire que renoncer à un droit mène inexorablement à renoncer aux autres droits qui en découlent et cela dans un cercle vicieux sans fin.

Un des groupes de victimes de la gestion de la crise financière et de la crise économique qui s'en est suivie est le groupe des adolescents et des jeunes. Alors que la baisse du pouvoir d'achat dans notre pays a été en général de 18.6%, elle atteint 28% pour les jeunes.

Le taux de chômage des jeunes est deux fois plus élevé que le taux moyen. Alors qu'il y a quelques décennies la pauvreté frappait surtout les personnes âgées elle a maintenant un énorme impact sur les jeunes que l'on prive de la possibilité de construire leur projet de vie pour le présent et pour l'avenir ce qui compromet l'avenir de la société toute entière car aucune société ne peut survivre si elle abandonne ses enfants.

Ce phénomène est concomitant avec un autre phénomène inquiétant, à savoir l'accroissement de la pauvreté des femmes, ce qui bien entendu touche aussi les enfants. La pauvreté, ou plus exactement la paupérisation, a le visage d'une femme, le visage d'un enfant.

Mais ce constat ne doit pas nous faire perdre espoir. Il ne doit surtout pas paralyser notre capacité à agir que ce soit au niveau du gouvernement local ou au niveau régional pour inverser cette situation. Des petits changements irréversibles peuvent constituer une grande révolution. Et c'est ce que nous sommes entrain de faire.

Ces petits changements sont la traduction du début et de la partie la plus importante de l'engagement du gouvernement de ma région pour venir en aide à ces personnes. Cela veut dire que les personnes sont placées au cœur de l'action gouvernementale qui vise à les aider à développer leurs projets de vie, passant ainsi d'un système d'assistance à un système d'aide

sociale universelle.

En fait la première disposition légale prise par mon gouvernement a été de rétablir l'accès universel à la santé qui avait été supprimé par le gouvernement précédent.

Ceci a été une forte déclaration de l'intention d'un gouvernement issu de la volonté de changement qui a eu lieu en Espagne en 2015 et a mis au pouvoir des forces politiques qui ont remis en question les doctrines néolibérales faisant que l'on sauve d'abord les banques et qu'on laisse les personnes de côté.

La traduction de ces idées en action politique a fait que pendant ces deux années de gouvernement nous avons mis en œuvre une série de projets qui auront un impact certain pour l'avenir.

En voici quelques exemples :

1. La loi du gouvernement de Valence portant sur un revenu d'inclusion sociale (actuellement devant le Parlement)

L'objectif de cette loi est de faire que le revenu décent d'une personne ou d'une famille soit un droit subjectif et indépendant de la " stabilité budgétaire". En d'autres termes, le fait d'être un citoyen donne le droit d'avoir un revenu qui permette l'inclusion sociale.

Nous voudrions faire de cette loi un outil pour lutter contre la paupérisation de sorte que, outre le fait d'assurer un revenu stable pour les personnes et les familles qui en ont besoin, nous arrivions à mettre fin à la stigmatisation par la pauvreté. Je veux dire par stigmatisation que nous vivons dans une société qui rappelle chaque jour aux personnes concernées qu'elles sont dans le besoin et ce rappel sonne comme si on les blâmait de leur propre sort.

En voici un exemple : dans les prisons il y a toujours ces horribles loquets bruyants que l'on pousse pour fermer les cellules pour la nuit. Lorsqu'on les ferme ils font un bruit sinistre. Il existe pourtant des loquets modernes qui ferment très bien. Mais l'objectif n'est pas de fermer les cellules. L'objectif est de rappeler aux prisonniers qu'ils sont privés de leur liberté et de le leur rappeler à chaque fois que la porte est fermée.

De même, lorsque nous obligeons une personne à demander de l'aide pour lutter contre la pauvreté, à agir dans l'urgence, à avoir recours à une association ou aux services sociaux pour des difficultés apparemment sans fin, ce que nous faisons c'est aussi lui rappeler tous les jours qu'elle est pauvre.

Et, ce qui est pire encore, nous incitons ces personnes à croire qu'elles sont responsables de leur situation, à penser que ce qui leur arrive n'est pas de la faute du système mais de leur faute.

C'est précisément à cela que nous voulons mettre fin, à ce sentiment de culpabilité, sans espoir de sortie de ce cercle vicieux. Nous voulons stabiliser leur situation économique afin qu'elles aient le temps et le courage de construire leur propre projet de vie, d'élaborer des plans personnels pour atteindre leur objectif, de piloter elles-mêmes leur processus d'inclusion sociale.

Ce projet ne tient pas seulement compte du manque structurel de revenus mais aussi du phénomène des travailleurs pauvres à qui nous donnons un complément de salaire, ou un supplément de retraite (80% des femmes n'ont pas de retraite au taux plein parce qu'elles n'ont pas cotisé suffisamment.)

Nous avons supprimé les limites d'âge, comme l'obligation d'avoir 25 ans pour avoir accès à ce revenu ce qui fait que des jeunes gens qui se trouvent dans des situations difficiles peuvent avoir accès à ce complément de ressources. On tient également compte pour la première fois du nombre d'enfants lorsqu'il s'agit d'évaluer le montant de ce complément pour une famille, ce qui est tout à fait logique et pourtant n'a jamais été fait jusqu'à présent.

## 2. Le plan pour l'inclusion sociale et la cohésion (Région de Valence)

Ce plan part d'un diagnostic de la pauvreté au niveau du territoire et en analyse la concentration et la répartition. Ce plan est bâti sur deux concepts fondamentaux et transversaux pour lutter contre la féminisation de la pauvreté et contre le caractère héréditaire de la pauvreté. 80% des jeunes filles et jeunes gens qui sont pauvres actuellement le seront aussi lorsqu'ils seront devenus adultes. Peut-on imaginer ce que représenterait ce taux s'il s'agissait d'une maladie congénitale ? Le gène d'origine aurait sans doute déjà été neutralisé. Pourquoi ne fait-on pas de même lorsqu'il s'agit d'une hérédité sociale ? .

Ce plan envisage d'atteindre quatre buts:

- Le droit à l'inclusion sociale et au travail
- Une garantie d'accès aux allocations
- Une garantie de protection des droits et l'accès aux services publics, c'est-à-dire aux services sociaux ainsi qu'à l'éducation, la santé, le logement, la culture et l'information.
- La garantie de l'égalité territoriale et de la cohésion sociale

L'idée est de favoriser l'égalité des chances indépendamment de l'origine des personnes, de leur situation personnelle ou de leur lieu de résidence.

## 3. La fonction sociale de la Loi sur le Logement.

C'était en fait la première loi adoptée par notre gouvernement en raison de la situation dramatique de milliers de famille qui allaient perdre leur logis. Cette loi considère que le droit au logement est un droit subjectif contrairement à un droit à la propriété qui serait dédié à l'investissement ou à la spéculation. Cette loi examine la situation de vulnérabilité des différentes communautés. Elle impose une taxe sur les maisons vides en fonction du nombre de maisons qui possède un particulier ou une société. Elle établit l'obligation de fournir un logement aux personnes qui en ont besoin. En conclusion, elle donne priorité au droit au logement en tant que droit fondamental par rapport à la spéculation et à l'enrichissement.

Actuellement, cette loi est mise en cause par le Gouvernement Espagnol qui a fait appel devant la Cour Constitutionnelle.

## 4. Un nouveau modèle de services sociaux.

Dans notre région nous avons opté pour le renforcement des services sociaux de base, c'est-à-dire les services municipaux. En l'espace de deux ans nous avons multiplié par quatre le personnel de ces services ce qui nous a permis de garantir des ratios raisonnables (nous sommes passés de 13.000 habitants par professionnel à 3.000 habitants par professionnel). Nous avons aussi établi des équipes multidisciplinaires. Nous renforçons ainsi les services de proximité et l'attention portée à l'aide sociale de premier secours.

5. D'autres mesures auront un effet important comme par exemple le projet appelé "Xarxa Llibres", une banque de livres qui doit garantir l'accès aux manuels scolaires pour tous les élèves de l'école publique de sorte que les familles disposant de moins de ressources ne soient pas désavantagées et ne s'angoissent pas en raison de leur situation.

« Le projet de politiques intégrales pour la jeunesse » est une autre mesure qui permet aux jeunes de prendre part aux décisions publiques à parité avec l'administration et reconnaît aux jeunes un droit aux loisirs éducatifs.

On commence à voir des effets encourageants sur les données statistiques de ma région suite à ces mesures et à d'autres. En deux ans la pauvreté a baissé de 4 points, alors qu'elle a baissé de 1.3 dans le reste de l'Espagne. En outre, dans la Communauté de Valence, le risque de pauvreté a été abaissé à 6.9% tandis que dans le reste de l'Espagne il a augmenté de 0.5% depuis 2014.

De même, depuis 2014, les situations de manque absolu, ce qui veut dire que les personnes sont dans l'incapacité de se procurer un repas comportant de la viande, du poulet ou du poisson au moins tous les deux jours, ont été diminuées de 34% alors qu'elles ne l'ont été que de 18% pour le reste de l'Espagne. Une autre donnée prouvant l'efficacité des politiques que nous développons pour améliorer la vie des gens, consiste dans le fait que la taxe sur les logements dans lesquels vivent des personnes en âge de travailler mais qui travaillent moins de 20% (du temps de travail) a été réduite de 3.5% l'année passée alors qu'elle n'a baissé que de 2.2% dans le reste de l'Etat.

Il reste toujours beaucoup à faire, mais nous avons déjà pris le bon chemin, celui qu'il faut prendre pour réussir une société où toutes les places sont accessibles à tous : une société inclusive. Nous avons fait cela tous ensemble car ces changements n'auraient pas été possibles sans la participation de tous les acteurs sociaux et des ONG que nous avons écoutées et dont les idées et propositions ont contribué à l'élaboration de ce projet.

Enfin et en conclusion, je tiens à vous remercier de la possibilité que vous m'avez offerte d'expliquer ici qu'un autre mode de gouvernement est possible, que les personnes devraient être au centre de nos politiques si nous voulons construire un monde plus accueillant.

Contribution de Gaël Gauthier, JOC, Secrétaire général aux jeunes privés d'emploi (France)

### C'est quoi la JOC ?

C'est la Jeunesse Ouvrière Chrétienne : une association d'éducation populaire composée de 10 000 garçons et filles du milieu ouvrier habitant en quartiers populaires âgés de 13 à 30 ans. Ensemble, nous discutons, réfléchissons et agissons pour avoir prise sur ce que nous vivons et changer ce qui ne va pas autour de nous et dans la société. Les initiatives que nous menons touchent toutes les dimensions de notre vie : emploi, finances, logement, santé, loisirs, formation ... Avec 120 fédérations locales, la JOC est la seule association nationale de jeunes du milieu ouvrier. Elle est gérée et animée par les jeunes eux-mêmes.

### Enquête

Dans le cadre de sa campagne « Droits Devant » en 2013 – 2015, la JOC et les jocistes se sont mobilisés pour que chaque jeune puisse accéder à ses droits. Que chaque jeune soit reconnu. Que chaque jeune accède au droit commun. Comme le disait notre présidente de l'époque : « il faut en finir avec toutes ces mesures dérogatoires pour les jeunes et enfin reconnaître dans les faits qu'à 18 ans, les jeunes sont majeurs et ont les mêmes droits que tous. »

Connaître ses droits passe aussi par connaître les institutions, les services publics qui sont là pour aider et accompagner.

Lors de cette année-là, en 2013, l'enquête réalisée par la JOC et l'INJEP (institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire) auprès des jeunes a abouti aux résultats suivants :

- Un peu plus d'1 jeune sur 2 déclare ne pas connaître le droit du travail
- Une faible connaissance par les jeunes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Mais dans cet exercice de la découverte et de l'appropriation, le constat est amer :

- 44% des jeunes interrogés pensent que la peur du licenciement empêche de faire respecter ses droits
- 33% pensent que c'est la précarité de l'emploi qui est un frein.

L'an dernier, dans le cadre de sa nouvelle campagne « Dignes et Travailleurs, notre défi pour demain », les résultats de notre enquête auprès des jeunes privés d'emploi restaient les mêmes :

- 46% des jeunes estimaient que la société ne créait pas les conditions pour leur permettre de bien connaître leurs droits,
- Moins d'un jeune sur deux (les travailleurs en CDI et les jeunes privés d'emploi) estimaient que la société créait de bonnes conditions d'accès au logement



## Cahier de doléances

Fort de ces constats, la JOC a proposé à tous les jeunes, et plus particulièrement aux jeunes du milieu ouvrier et aux jeunes privés d'emploi de construire leur Cahier de Doléance le 15 avril 2017. A travers des débats, les jeunes ont créé des propositions pour permettre que :

- l'accès à l'emploi digne soit garanti pour tous et toutes,
- le droit au travail, promis dans la Constitution française, soit réellement effectif.

Construit autour de 5 grandes thématiques, le Cahier de Doléance se compose de 40 revendications dans lesquelles la notion de droit est omniprésente :

- o le droit à un emploi digne
- o le droit pour toutes les femmes d'entrer dans le monde du travail
- o le droit au bien-être au travail
- o le droit à la formation tout au long de la vie
- o le droit à l'erreur
- o le droit à la dignité

Voici quelques-unes de ces doléances :

- Être mieux formé-e et informé-e sur les droits en matière de santé et sur les démarches pour y accéder

Le chômage de masse tue plus de 15 000 personnes par an en France et en précarise des millions (Inserm 2015). Aujourd'hui en France, entre 5 et 8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, c'est à dire, avec moins de 900 euros par mois. Ce sont autant de personnes qui chaque jour ne peuvent accéder aux soins. Le manque d'informations et la méconnaissance de ses droits sont un frein important qui empêche de s'occuper de sa santé.

- Donner accès à un réseau d'information, de formation et d'aide aux démarches pour accéder à un logement digne

Pour 45% des jeunes, l'autonomie réelle passe, entre autres, par la possibilité de se loger. Pourtant, les difficultés des jeunes dans l'accès au logement sont réelles : 68% des 18 et 30 ans y sont confronté-e-s (enquête JOC, 2016). Depuis 2012, plusieurs dispositifs d'aide à l'accès au logement ont été mis en place, ouverts à des publics différents et très précis (Caution Locative Etudiante, VISA pour le Logement et l'Emploi...). Si ces mesures marquent un progrès notable, on sait que la coexistence de dispositifs nombreux entraîne souvent un taux important de non recours aux droits. Leur connaissance par les bénéficiaires reste limitée et réduit ainsi leur utilisation (FFJ, 2016).

Pour faire valoir ces droits, la JOC a lancé depuis le 7 octobre, journée mondiale pour le travail décent, sa pétition [www.emploi.digne.fr](http://www.emploi.digne.fr), soutenue par de nombreux partenaires comme ATD Quart Monde, le Collectif Roosevelt, le MNCP (mouvement national des chômeurs et précaires), l'UNML (union nationale des missions locales, ...

#### PAROLES DE JEUNES :

Clémence : *« Mon travail ne me permet pas de me projeter. Je suis en Intérim. Le truc avec eux c'est que s'ils ont envie de me virer, ils me virent. Je ne suis pas protégée, même si j'ai mon contrat. Je ne peux pas me projeter tant que je n'ai pas de CDI ».*

Edouard : *« En 2009, alors que j'étais apprenti boucher, mes conditions de travail n'étaient pas respectées ce qui se ressentait sur mon épanouissement personnel. Un jour, un copain me proposa de rejoindre sa petite équipe de JOC sur Canteleu. Avec elle, j'ai trouvé de l'aide pour me réorienter. Au lycée, j'ai découvert que d'autres jeunes vivaient des galères comme j'avais vécu. C'est en partant de ça que j'ai monté un syndicat lycéen avec des copains ! »*

Contribution de Véronique Berthollé - Youth Express Network Y-E-N

Je représente le Réseau Express des Jeunes, une organisation non gouvernementale sans but lucratif qui regroupe 30 organisations membres dans 22 pays en Europe. Nous travaillons sur l'inclusion sociale des jeunes et cherchons à atteindre notre objectif « une société inclusive pour les jeunes ».

Nous considérons qu'une société inclusive est une société qui reconnaît, estime et valorise les jeunes, leurs besoins et leur participation. Notre but est d'encourager l'inclusion sociale, culturelle et économique de toujours plus de jeunes

Dans notre nom « réseau expresse des jeunes » le mot « express » a une double signification :

- « Exprimez-vous », parce que nous pensons que les jeunes ont beaucoup de choses importantes à exprimer en ce qui concerne les problèmes sociaux actuels
- Mais « express » veut aussi dire rapidement. Cela veut dire que si nous voulons un changement dans la société nous ne pouvons pas attendre demain ; il faut commencer ici et maintenant.

Nous sommes une organisation:

- Dirigée par les jeunes, c'est-à-dire que nous utilisons et divulguons le savoir des jeunes qui sont au cœur de nos activités.

- Inclusive : ouverte à tous les jeunes et leur donnant la possibilité de participer tout en tenant compte de leur diversité et des besoins des groupes d'exclus
- Durable : nous investissons dans le long terme, dans le développement continu et l'amélioration des services et des propositions
- Responsable : nous participons activement et prenons des responsabilités pour promouvoir le développement de notre organisation
- Innovante : nous élaborons de nouvelles solutions et impliquons les jeunes dans cette élaboration et dans la mise en œuvre de ces solutions

Nous soutenons, impliquons, encourageons.

Le soutien : Nous organisons des formations, des séminaires, des projets transfrontaliers et des recherches sur la jeunesse et les problèmes sociaux et nous essayons d'être la voix des plus désavantagés soit en les représentant au niveau des institutions locales, régionales et européennes, soit en les aidant dans la création et la participation à des conseils de jeunes pour les politiques locales. Nous faisons également des recommandations au niveau local, régional et européen. Nous sommes membres du Forum Européen de la Jeunesse et de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

### L'implication

- Faire entendre la voix des jeunes

Il est capital que les jeunes soient entendus au niveau des gouvernements et de la société. C'est pourquoi nous les encourageons à s'impliquer et à devenir des citoyens actifs et bien informés afin de contribuer réellement aux politiques qui les concernent. Nous soutenons la participation des jeunes, l'échange d'informations ; nous organisons des débats avec les responsables politiques et aidons les jeunes à donner leur opinion sur les sujets qui sont importants pour eux.

- Promouvoir des changements dans leur communauté

Les jeunes sont une formidable force de changement. Nous essayons de leur donner l'occasion et la motivation pour avoir un impact positif sur la société. Nos membres organisent et soutiennent des actions bénévoles des jeunes dans les programmes locaux d'activités.

### Les encouragements

- Nous fêtons leurs résultats : de très nombreux jeunes font un travail remarquable pour le bien de leurs pairs et de la société en général. Nous pensons que ces jeunes doivent être félicités et reconnus notamment par des prix.
- Avec ce soutien aux expériences positives et les remises de prix et de récompenses nous encourageons les autres jeunes suivre cet exemple et à participer à des activités de bénévolat.

L'accès des jeunes aux droits sociaux est un autre aspect de notre travail :

Pour nous, les droits sociaux sont des droits de l'homme, pas des droits secondaires. Avoir accès aux droits veut dire en jouir pleinement. Nous avons besoin de lois mais aussi d'informations et de mise en capacité pour que les jeunes se sentent suffisamment en confiance pour réclamer leurs droits.

Nous avons participé au projet ENTER 2009 pour la promotion du rôle et du travail des jeunes en matière d'accès aux droits. Nous rappelons la recommandation 2015 du Comité des Ministres aux Etats membres à la suite du projet ENTER, 4 ans plus tard.

A présent il nous appartient à nous, la société civile de rappeler cette recommandation aux législateurs.

Cette recommandation ENTER comporte deux sections :

- Les recommandations aux Etats membres et aux autorités locales et régionales concernant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques qui tiennent compte de la situation particulière et des besoins des jeunes issus de milieux défavorisés. Ces politiques devraient avoir pour objectif la prévention et l'éradication de la pauvreté, de la discrimination, de la violence et de l'exclusion de ces jeunes.
- Les lignes directrices (mesures proposées pour des politiques concernant les jeunes) dont les parties les plus importantes concernent les jeunes travailleurs.

Qu'est-ce qu'une recommandation ?

Le Comité des Ministres est le principal organe de prise de décision du Conseil de l'Europe. Il élabore des recommandations pour les Etats membres sur des sujets qui concernent les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Une recommandation ne lie pas les Etats mais elle donne cependant un cadre et des propositions que les gouvernements sont invités à mettre en œuvre au niveau national.

Quelle est l'origine de la recommandation ENTER ?

Le projet ENTER a pour objectif d'élaborer, sur la base des droits sociaux, des réponses politiques aux situations d'exclusion, de discrimination et de violence que connaissent les jeunes. Suite aux activités menées dans le cadre de ce projet, en particulier la formation des jeunes travailleurs issus de milieux désavantagés et les interventions locales, une première liste de propositions avait été dressée en 2011. Ce sont des propositions qui concernent ce que les jeunes, les jeunes travailleurs et les responsables politiques au niveau local et régional ont considéré comme des mesures essentielles pour les jeunes vivant dans l'Europe actuelle. Ces propositions ont été soumises au Comité des Ministres par un groupe d'experts en politique pour la jeunesse ainsi que par les décideurs du Comité pour la jeunesse du Conseil de l'Europe. Ce sont ces propositions et les discussions qui s'en sont suivies qui ont été à la base de la Recommandation ( CM/Rec(2015)3) adoptée par le Comité des Ministres en janvier 2015.

Que dit cette Recommandation ?

Elle reconnaît que pour que des jeunes provenant de milieux défavorisés puissent être inclus dans la société et devenir des citoyens actifs il faut qu'ils puissent avoir accès à une éducation de qualité, à un emploi stable, à des conditions de vie décentes, à des transports adéquats, à la santé, à la technologie et des possibilités de participation sociale, culturelle et économique.

Elle reconnaît également que ces jeunes, et plus particulièrement ceux qui vivent dans la pauvreté, ont moins facilement accès à ces possibilités. Ceci les rend plus vulnérables et exposés à toutes sortes de risques affectant leur santé physique et mentale comme la drogue, l'automutilation, la violence, la discrimination et l'exclusion.

Que demande cette Recommandation ?

Elle demande premièrement que les Etats membres élaborent et mettent en œuvre des politiques répondant aux besoins des jeunes provenant de milieux défavorisés. Elle précise que ces politiques devraient prévenir et éradiquer la pauvreté, la discrimination, la violence et l'exclusion. Elle suggère pour ce faire que les autorités publiques devraient :

- Améliorer les conditions de vie de ces jeunes en facilitant leur accès à des services publics pour les jeunes concernant :
  - L'éducation et la formation
  - L'emploi
  - La santé
  - Le logement
  - L'information et le conseil
  - Les sports, les loisirs et la culture
- Mettre en œuvre des mesures mettant fin à la ségrégation et à l'isolement
- Promouvoir des programmes qui donnent aux jeunes une chance d'être consultés et de participer aux décisions qui portent sur le lieu où ils vivent
- S'assurer que les jeunes peuvent jouer un rôle actif dans la société, sans discrimination aucune
- Reconnaître le rôle de l'éducation non formelle, des travailleurs sociaux pour la jeunesse, des organisations de jeunes pour la promotion de la citoyenneté active et la prévention de la discrimination, de la violence et de l'exclusion
- S'assurer que les politiques concernant les jeunes tiennent compte de l'égalité des genres et soutiennent la participation à égalité des jeunes femmes et des jeunes hommes qui vivent dans des milieux défavorisés.

La Recommandation demande aux autorités publiques de transcrire dans leurs politiques les préconisations de la recommandation et de ces appendices et de la faire connaître le plus largement possible spécialement auprès des jeunes en se servant des moyens de communication appropriés aux jeunes.

Elle demande finalement au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de porter cette recommandation à l'attention des gouvernements qui ne sont pas des Etats membres du Conseil de l'Europe mais qui sont membres de la Convention Européenne des Cultures.

## CONCLUSIONS d'Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING

Chers participants

La célébration au Conseil de l'Europe de la 30<sup>ème</sup> journée mondiale d'éradication de la pauvreté prend fin. Je voudrais remercier Madame Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres représenté par Ambassadeur Ruffer, Monsieur Giuseppe Palmisano, Président du Comité européen des Droits sociaux pour l'ouverture de cette journée ainsi que La Présidente du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et le Président de la Cour européenne des droits de l'Homme, et les autres ambassadeurs qui nous ont rejoint sur le Parvis du Palais de l'Europe pour la cérémonie.

Il est essentiel pour le Conseil de l'Europe dans son ensemble que cette journée soit célébrée en présence des femmes et les hommes, jeunes, et moins jeunes qui vivent tous les jours les discriminations liées à l'exclusion sociale et qui, à ce titre, rencontrent des obstacles dans l'accès à leurs droits. Et il ne s'agit pas seulement de la solidarité ou de la dignité. Les rencontres autour du 17 Octobre organisées par la Conférence des OING depuis des années ont pour objectif d'affirmer que les personnes exclues sont acteurs de leur destin et que leurs expériences et le savoir qui en découle peuvent être pris en compte dans l'élaboration des politiques publiques et pour l'évaluation de l'impact de nouvelles mesures sur la vie des personnes. Le fait que ces personnes puissent déposer leur parole politique et proposer des mesures concrètes, contribuant ainsi aux politiques publiques au sein des Etats membres, rend nos institutions plus humaines et nos politiques plus proches des préoccupations de la population.

Le Conseil de l'Europe à travers tous ses organes et institutions a développé les instruments juridiques (traités, conventions, recommandations) qui permettent de protéger et de défendre les droits des plus pauvres. Les Etats membres par leur adhésion au Conseil de l'Europe, par leur signature et ratification de ses instruments ont exprimé leur volonté d'améliorer constamment les politiques publiques afin que ces dernières répondent aux normes et standards promus par le Conseil de l'Europe.

Les ONG et les OING ont un rôle important à jouer afin de veiller à ce que les politiques publiques répondent aux besoins de la population auxquelles elles s'adressent. La Conférence des OING en tant qu'organe du Conseil de l'Europe a une obligation morale et institutionnelle de se saisir des instruments et de mécanismes existants au Conseil de l'Europe pour les rendre accessibles aux OING membres et pour que ces derniers puissent activement contribuer aux

conclusions formulées dans le cadre du monitoring conduit par le Conseil de l'Europe dans les différents secteurs.

Il est donc essentiel que la Conférence des OING puisse former ses membres afin que ces derniers puissent utiliser d'une manière efficace et efficiente ces mécanismes dans leurs activités à l'échelle internationale et nationale. En ce qui concerne la thématique qui nous réunit aujourd'hui, le renforcement de notre contribution dans la procédure de rapport, mais avant tout de réclamations collectives me semble essentiel pour conduire le dialogue avec les Etats membres, sous la supervision du Comité européen des droits sociaux, sur les cas et situations précis, en apportant des preuves de menaces qui rendent le respect des droits sociaux de plus en plus incertain.

Aujourd'hui, nous avons demandé aux piliers du Conseil de l'Europe les progrès accomplis après la Déclaration de 2012. Demandons-nous à présent comment la Conférence des OING peut renforcer l'opérationnalité des mécanismes existants afin qu'ils apportent un réel changement dans la vie des personnes les plus concernées par la violation des droits.

---